

DEPARTEMENT DE LA VIENNE Commune d'Angles-sur-l'Anglin

### PLAN LOCAL D'URBANISME

6

PLAN DE ZONAGE  
PLAN D'ENSEMBLE P1  
Echelle 1/5000e

Elaboration du PLU prescrit le 3/6/2002  
Projet de PLU arrêté le 26/04/2005  
PLU approuvé le 28/11/2005

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du : 28/11/2005  
Le Maire

Etude et réalisation confiées à GEO RM, 68 rue de Poitiers-9130 JAUNAY CLAN-Tel: 05-49-88-08-80

- Emplacement Réservé et n° d'opération
- Site Archéologique
- Limite de Zone
- Ensemble arborés à protéger au titre de l'article L123.1.7 du CU
- Espaces boisés classés à conserver ou à créer
- Haies et murets protégés au titre de l'article L123.1.7 du CU
- Périmètre de 100 m autour de la station d'épuration
- Carrière
- Captage

Liste des emplacements réservés (superficie en m²) :

Numero	Désignation	Superficie	Bénéficiaire
1	création d'un parking	25 972,02	Commune d'Angles-sur-l'Anglin
2	aménagement voie	11,5881	Commune d'Angles-sur-l'Anglin
3	aménagement voie	13,4887	Commune d'Angles-sur-l'Anglin
4	aménagement voie	85,2678	Commune d'Angles-sur-l'Anglin
5	création d'un parking	4 993,64	Commune d'Angles-sur-l'Anglin
6	aménagement voie	299,011	Commune d'Angles-sur-l'Anglin
7	aménagement voie	287,097	Commune d'Angles-sur-l'Anglin
8	création d'un parking	8 820,82	Commune d'Angles-sur-l'Anglin

- Légende
- A : zone agricole
  - Ap : Secteur agricole protégé
  - AUa : Zone à urbaniser sur le court et moyen terme
  - AUb : Zone à urbaniser sur le long terme
  - N : écarts où est autorisée l'évolution du bâti existant
  - Ne : écart où les constructions neuves sont autorisées
  - NL : Zone culturelle, de sport et de loisirs
  - Np : Zone naturelle protégée
  - UA : Zone urbaine dense
  - UB : Zone urbaine pavillonnaire



- Légende
- A : zone agricole
  - Ap : Secteur agricole protégé
  - AUa : Zone à urbaniser sur le court et moyen terme
  - AUb : Zone à urbaniser sur le long terme
  - N : écarts où est autorisée l'évolution du bâti existant
  - Ne : écart où les constructions neuves sont autorisées
  - NL : Zone culturelle, de sport et de loisirs
  - Np : Zone naturelle protégée
  - UA : Zone urbaine dense
  - UB : Zone urbaine pavillonnaire
- Liste des emplacements réservés (superficie en m²) :
- | Numero | Désignation           | Superficie | Bénéficiaire                  |
|--------|-----------------------|------------|-------------------------------|
| 1      | création d'un parking | 25 972,02  | Commune d'Angles-sur-l'Anglin |
| 2      | aménagement voie      | 11,5881    | Commune d'Angles-sur-l'Anglin |
| 3      | aménagement voie      | 13,4887    | Commune d'Angles-sur-l'Anglin |
| 4      | aménagement voie      | 85,2678    | Commune d'Angles-sur-l'Anglin |
| 5      | création d'un parking | 4 993,64   | Commune d'Angles-sur-l'Anglin |
| 6      | aménagement voie      | 299,011    | Commune d'Angles-sur-l'Anglin |
| 7      | aménagement voie      | 287,097    | Commune d'Angles-sur-l'Anglin |
| 8      | création d'un parking | 8 820,82   | Commune d'Angles-sur-l'Anglin |
- 0 0,25 0,5 Kilomètres
- Echelle: 1:5 000

DEPARTEMENT DE LA VIENNE Commune d'Angles-sur-l'Anglin

### PLAN LOCAL D'URBANISME

6

PLAN DE ZONAGE  
PLAN D'ENSEMBLE P2  
Echelle 1/5000e

Elaboration du PLU prescrit le 3/6/2002  
Projet de PLU arrêté le 26/04/2005  
PLU approuvé le 28/11/2005

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du : 28/11/2005  
Le Maire

Etude et réalisation confiées à GEO RM, 68 rue de Poitiers-9130 JAUNAY CLAN-Tel: 05-49-88-08-80

- Emplacement Réservé et n° d'opération
- Site Archéologique
- Limite de Zone
- Ensemble arborés à protéger au titre de l'article L123.1.7 du CU
- Espaces boisés classés à conserver ou à créer
- Haies et murets protégés au titre de l'article L123.1.7 du CU
- Périmètre de 100 m autour de la station d'épuration
- Carrière
- Captage